

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**de la commune de SAINT-MARTIN-DE-CRAU**

**Séance du 14 MARS 2024**

*L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze mars à 18H00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de*  
**M. LAUFRAY Christophe – Maire de la commune**

**Présents** : Mmes et MM. LAUFRAY Christophe – AMSELEM Martine – BERTON Christian – ORIOL Anne-Claire – JACQUOT Rémy – CHAPUT Ghislaine – NIGUES Davy – RUEDA Nadine – MISTRAL Hervé – TEIXIER Tania – VASSEUR Daniel – BARTHELEMY Marie-Amélie – MANELLI André – FARENQ Jeanine – VALLAURI Geneviève – GUIGUE Annie – GINOUVES Isabelle – MEGALIZZI Raphaël – THOMSEN Guillaume – SALVAT Rachel – BOUALEM Sofiane – VARELA Nicolas – BOUYA Corine – DEMARQUE Mickaël – DELLANEGRA Séverine – CHIOUSSE Céline – MORRA Geoffroy –

**Absent(s) excusé(s) avec pouvoir** : Mmes et MM. VINCENTELLI Geneviève – PERRET Christophe – GUIBERT-ESTIENNE Marion – FALCHERO Guillaume – ISNARD Robert – BESANÇON Julien

**Absent(s) excusé(s)** : /

**Le secrétariat a été assuré par** : Mme AMSELEM

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal :	33
Nombre de Membres en exercice :	33
Nombre de suffrages exprimés :	33
Vote pour :	33
Vote contre :	/
Abstention :	/

**N° 22/24 - Adhésion au Plan d'Accélération pour la Transition Ecologique 2023-2028**

**Rapporteur** : Mme ORIOL

Afin de faire face à la crise énergétique et climatique sans précédent, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône souhaite relever le défi de la résilience écologique.



Malgré une transition énergétique déjà amorcée avec plus de 100 projets vertueux en seulement 5 ans, Madame la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a souhaité donner un coup d'accélérateur à ce mouvement en proposant aux communes d'adhérer au grand Plan d'Accélération pour la Transition Ecologique (PACTE).

La charte d'engagement, jointe en annexe, présente les 6 engagements du PACTE pour transformer les Bouches-du-Rhône :

- Réduire notre consommation et développer notre production d'énergie,
- Réduire notre consommation et restaurer le cycle de l'eau,
- Rétablir la nature en ville et lutter contre les îlots de chaleur,
- Préserver les espaces naturels et sensibles, la biodiversité et les paysages de Provence,
- Encourager les mobilités douces et les transports à faible émission,
- Restaurer le lien homme-nature.

Parmi ces 6 engagements, la commune de Saint-Martin-de-Crau présente, ci-dessous, les actions réalisées ou en cours de réalisation sur son territoire, s'inscrivant dans une démarche de lutte contre le changement climatique :

<p><b>Réduire notre consommation d'énergie</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Extinction de l'éclairage public à 23h30</li> <li>- Mise en place de système d'éclairage automatique par détecteur de mouvement, dans les bâtiments communaux et les espaces publics</li> <li>- Acquisition pour les écoles et les bâtiments communaux de capteurs de température, d'humidité et de Co<sup>2</sup></li> <li>- Déploiement de relais pilotés permettant de neutraliser les systèmes de chauffage et climatisation en dehors des heures d'utilisation des locaux municipaux</li> <li>- Audit énergétique des bâtiments communaux</li> <li>- Engagement de la stratégie des zones d'accélération des énergies renouvelables avec ACCM, le PETR et le PNRA</li> <li>- Travaux d'amélioration thermique au groupe scolaire du Lion d'Or</li> <li>- Relamping en LED du groupe scolaire du Logisson et des bâtiments du CCAS</li> <li>- Remplacement de la chaudière de l'hôtel de ville.</li> <li>- Remplacement des baies vitrées de la salle Louis Pélissier.</li> <li>- Mise en place de nouveaux lampadaires sur l'avenue de la République, équipés de lanternes TEO, plus éclairantes et économes en énergie. Ils vont permettre de réduire de 89 % la consommation électrique</li> <li>- Nouvelles mesures à la piscine : baisse d'un degré de la température de l'eau, révision du planning d'accès au bassin extérieur...</li> </ul>
--	--

<b>Réduire notre consommation d'eau</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le déploiement sur le réseau sans fil utilisant la technologie LoRaWAN</li> <li>- Mise en œuvre d'un système de gestion de l'arrosage</li> <li>- Mise en œuvre de systèmes de mesure des débits d'eau</li> <li>- Aménagement des espaces verts en jardins méditerranéens qui nécessitent peu d'entretien</li> </ul>
<b>Introduire la nature en ville</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Restauration des qualités paysagères du jardin des 4 éléments (associations végétales naturelles de la plaine de Crau)</li> <li>- Etude sur la désimperméabilisation de la cour de l'école du Lion d'Or</li> <li>- Poursuite des actions du Plan Climat piloté par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural</li> </ul>
<b>Préserver les espaces naturels et sensibles et la biodiversité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Reconduction des opérations d'arrachage de la Jussie</li> <li>- Installation de nichoirs à martinet noir à la Maison de la Crau</li> </ul>
<b>Encourager la mobilité douce</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Reconduction des primes Développement Durable (aide à l'achat de vélo à assistance électrique, pour des travaux d'isolation et pour l'acquisition de chaudière à condensation)</li> <li>- Réfection de l'avenue César Bernaudon avec cheminements doux</li> </ul>
<b>Développer l'éco-citoyenneté</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Eco-liés : nouvelle structure de collaboration entre les services de la mairie et les citoyens, sur le thème de l'environnement (nettoyage des quartiers, construction de pièges à frelons, des nichoirs, etc...)</li> <li>- Distribution gratuite de composteurs, à l'initiative de la Communauté d'agglomération ACCM</li> <li>- Participation des écoles élémentaires et maternelles au challenge ACTEE CUBE.Ecoles, qui consiste à réaliser le plus d'économies d'énergie sur une année scolaire</li> </ul>

Les actions menées dans le PACTE sont des actions à haut potentiel d'impact qui doivent produire des résultats concrets et mesurables.

Ainsi, chaque engagement est accompagné d'objectifs opérationnels et réalistes et d'indicateurs qui permettront d'évaluer l'efficacité des mesures en place.

Chacun des signataires s'engage sur des actions et des objectifs dont il définit les modalités opérationnelles de mise en œuvre.

Un Observatoire du PACTE est mis en place pour suivre la réalisation de ces objectifs partagés.

Faire connaître les opérations menées, communiquer sur les succès, promouvoir les actions performantes engagées par les partenaires font partie de l'ADN du PACTE qui donnera lieu à une restitution annuelle lors du Forum des Maires.

En conséquence, il est demandé à l'assemblée de bien vouloir :

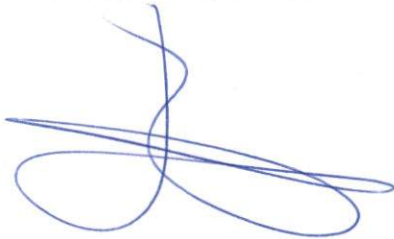
- Approuver l'adhésion de la Commune au Plan d'Accélération pour la Transition Ecologique 2023-2028,
- Autoriser M. le Maire à signer la charte d'engagement jointe à la présente délibération.

Où le rapporteur en son exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, en adopte les conclusions et les convertit en délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au Registre le Président et la Secrétaire de séance.

Fait à SAINT MARTIN DE CRAU, le 14 mars 2024.

Christophe LAUFRAY  
Le Maire  
Le Président de séance



Martine AMSELEM  
1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire  
La secrétaire de séance

